

## INFORMATION

- 1) BOURSE DES COLLEGES 2020-2021 (avis d'imposition 2020 revenus 2019)
- 2) BOURSE DÉPARTEMENTALE 2020-2021 (avis d'imposition 2020 revenus 2019)

### 1) Bourse des collèves Elève demi-pensionnaire ou externe

Pour les familles souhaitant solliciter une aide de l'Etat pour cette période, la demande s'effectuera par l'intermédiaire des téléservices (avec les identifiants et mot de passe de ces téléservices). Il est nécessaire, pour le dépôt de dossier par internet, d'avoir une adresse mail active (fermeture du serveur le 15/10/2020).

***Vous trouverez, en pièce jointe, le tableau des barèmes de l'année en cours.***

### 2) Bourse départementale : Elève demi-pensionnaire

**L'aide départementale résulte d'un calcul de quotient familial dont les détails sont fixés par l'Assemblée départementale à chaque rentrée scolaire.** (barème non connu à ce jour).

Les familles des élèves **demi-pensionnaires** qui souhaitent demander une aide du département pour l'année 2020-2021 doivent dès à présent se connecter sur la plateforme [mesdemarches.landes.fr](http://mesdemarches.landes.fr). Une adresse mail est nécessaire.

✂-----

Coupon réponse à retourner à l'établissement au plus tard le : **21 septembre 2020**

Je soussigné(e)----- (représentant légal)

de l'élève -----classe: -----

déclare avoir pris connaissance de la note aux familles distribuée en septembre 2020 concernant la **bourse des collèves** et la **bourse départementale** pour l'année scolaire 2020-2021 et :

- Souhaite déposer un dossier de **bourse des collèves**
- Ne souhaite pas déposer un dossier de bourse des collèves.
  
- Souhaite déposer un dossier de **bourse départementale**.
- Ne souhaite pas déposer un dossier de bourse départementale.

Retour impératif des dossiers des bourses des collèves et/ou départementales dûment complétés avec les pièces justificatives demandées :

**au plus tard, le : 15 octobre 2020**

**Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

Pour tous renseignements complémentaires et /ou en cas de difficultés pour accéder aux plateformes, vous pouvez vous adresser au service gestion de l'Etablissement. (Tél: 05-58-75-05-84).

Si vous n'avez pas accès à internet, vous avez la possibilité, de venir saisir votre demande en ligne ou de retirer le (les) dossier(s) papier(s), auprès du service gestion.

La Principale,

**Marie CARDOSO**